



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 17 mars 2023.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; François FONTAINE ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Jean-Claude DENIE ; Robin BERCEGEAY

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusée : Catherine RICHOMME

Secrétaire de séance : Nicolas AMBROSINI

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Principal

Monsieur le Président indique que Monsieur GIROU, Receveur Municipal, ne sera pas présent pour la présentation de cette délibération.

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

2 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Annexe vente d'électricité

Cette délibération n'appelle aucune remarque

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

3 – Approbation du compte administratif du Budget Principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE

4 – Approbation du compte administratif du Budget Annexe vente d'électricité

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE



5 – Affectation des résultats 2022 du Budget Principal

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

6 – Affectation des résultats 2022 du Budget Annexe vente d'électricité

Monsieur le Président précise que le dernier reversement exceptionnel du résultat du budget annexe vers le budget principal a eu lieu en 2021, celui-ci ne pourra intervenir à nouveau qu'à partir de 2025.

VOTE : UNANIMITE

7 – Vote du budget primitif du Budget Principal 2023

Claude BODET rappelle que la construction de l'accueil périscolaire ne coûte pas 62 000 € comme indiqué dans la présentation. Ce montant ne représente qu'une partie des études et des travaux qui seront réalisés principalement en 2024.

Il ajoute que les travaux de sécurisation et de réfection de la rue des Dolmens ne concernent qu'une partie de cette voie (entre l'allée des Typhas et la place l'Abbé Loiseau). Jean-Claude DENIE demande quels sont les travaux prévus ? Denis LENORMAND répond que ces travaux comprennent la réfection des trottoirs, l'enrobé, la sécurisation de la sortie de l'école... Une réfection de l'intégralité de la rue des Dolmens est prévue dans le plan pluriannuel d'investissement en 2027.

Jean-Claude DENIE demande à quoi correspond la somme de 23 000 € indiquée pour l'achèvement des aménagements de sécurité de la rue Saint-Exupéry. Thomas LEMONNIER indique qu'il s'agit notamment de matériel de signalisation. Monsieur le Président précise que nous sommes toujours en attente d'une date d'intervention du Département 44 pour la réalisation des travaux d'enrobés. Nicolas AMBROSINI ajoute que les relevés topographiques ont déjà été réalisés. Jean-Claude DENIE rappelle que les travaux doivent avoir lieu au printemps.

Jean-Noël DESBOIS demande d'où provient la différence de montant entre l'excédent d'investissement des exercices 2022 et 2023. Monsieur le Président répond que les travaux rue des Parcs Neufs sont venus amoindrir cet excédent qui était reporté d'année en année.

VOTE : UNANIMITE

8 – Vote du budget primitif 2023 du Budget Annexe vente d'électricité



Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : UNANIMITE

9 – Budget primitif 2023 – Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

10 – Subventions de fonctionnement aux associations 2023

Nicolas AMBROSINI informe l'assemblée qu'il fait partie du Bureau de l'association la Madeleine d'hier et d'aujourd'hui, il ne prendra donc pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Président précise qu'aucune subvention ne sera accordée à l'APE Jean de la Fontaine car une subvention PAE (Projet Action Educative) est déjà versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Jean-Noël DESBOIS souligne que si l'ASM Basket avait demandé une subvention plus importante, elle aurait pu en bénéficier au regard du nombre de licenciés. Monsieur le Président rappelle que la Collectivité ne peut pas accorder une subvention plus importante que sollicitée.

VOTE : UNANIMITE

11 – Convention de mise à disposition de personnel et de matériel par les communes de Guérande et de Saint-Lyphard au SIVOM de la Madeleine

Claude BODET indique que l'idée était de faire travailler les services de part et d'autre de chacune des Communes afin que la répartition des voies soit claire, l'entretien se fera sur tout le périmètre et ne s'arrêtera pas aux frontières des Communes.

Jean-Noël DESBOIS demande à quoi correspond le point jaune sur la carte. Monsieur le Président répond qu'il s'agit du Calvaire et du terrain de pétanque.

VOTE : UNANIMITE

12 – Convention de mise à disposition d'une emprise foncière au sein du stade de football à l'ASM Football

Monsieur le Président précise que le taux de subvention du projet peut aller jusqu'à 80 %. Jean-Claude DENIE ajoute que le dépôt du dossier de demande de subvention par le club permet de se



faire subventionner sur le montant TTC des travaux et pas sur le montant HT, ce qui aurait été le cas si la demande avait été faite par le Syndicat. Il resterait donc à financer 50 000 €.

Monsieur le Président indique que le service juridique de la Ville de Guérande a complété le dossier. Jean-Claude DENIE remercie le service.

Jean-Claude DENIE indique que les terrains de foot-5 peuvent également être mis à disposition des écoles.

Claude BODET ajoute qu'il faudra que le club informe son assurance de ces travaux et qu'il joigne cette convention.

Claude BODET indique qu'il serait peut-être plus simple que la convention soit reconduite par tacite reconduction car actuellement la convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Monsieur le Président répond qu'il y a certainement une raison au fait que le service juridique n'ait pas ajouté cette clause. Thomas LEMONNIER ajoute que d'autres délibérations devraient suivre sur ce sujet et les modalités pourront être redéfinies.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de divers sujets :
Comme évoqué précédemment, les services sont toujours dans l'attente du retour du Département pour les travaux de la rue Saint-Exupéry.

Les sanitaires sont en cours de fabrication et les services techniques sont en cours de repérage des réseaux pour réaliser les travaux préparatoires. Il n'y a pas d'information pour le moment concernant le planning mais l'objectif reste une mise en route début du 2^{ème} semestre.

L'analyse pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'APS est en cours. Il y a eu une seule offre et elle rentre dans l'enveloppe budgétaire. L'attribution devrait avoir lieu fin mars/début avril. Les études pourront ensuite commencer.

Jean-Claude DENIE demande si cette entreprise a l'habitude de travailler sur des modulaires. Monsieur le Président rappelle que l'information a été donnée dans le cahier des charges de consultation. Il y aura un temps de présentation du projet avant sa validation devant le Comité syndical.

Monsieur le Président indique que le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 14 juin 2023.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 50.

Nicolas AMBROSINI
Secrétaire de séance

